



DEMANDE DE CREATION D'UNE ENTENTE EN COMPETITION DEPARTEMENTALE POUR LA SAISON 2020/2021

Une entente est annuelle. Toutes les formalités sont à renouveler au début de chaque saison.

Les clubs disputant les championnats départementaux qui ont fait une demande d'entente auprès du District et qui participent à la Coupe Régionale U17 doivent en informer la Ligue lors de l'engagement.

Les clubs en entente peuvent participer à la Coupe Nationale GAMBARDILLA.

<p style="text-align: center;">Vous devrez faire parvenir au SERVICE DES COMPETITIONS votre demande d'entente, dûment remplie AVANT LE 31 AOUT 2020</p> <p style="text-align: center;">District de la Gironde - SERVICE DES COMPETITIONS – 4 Rue Pierre Duhaa – 33520 Bruges COMPETITIONS@GIRONDE.FFF.FR</p>	<p>DEMANDE DE REALISATION D'UNE EQUIPE EN ENTENTE CATEGORIE</p>
---	--

Nous, soussignés Président(e)s des clubs ci-dessous mentionnés, demandons l'autorisation de réaliser pour la SAISON 2019/2020 UNE équipe de jeunes en ENTENTE, dans la catégorie ci-dessus mentionnée et pour les raisons ci-après indiquées :

CLUB N°1: N° d'affiliation :	CLUB N°2: N° d'affiliation :	CLUB N°3: N° d'affiliation :
NOM DU CLUB :	NOM DU CLUB :	NOM DU CLUB :
NOM DU PRESIDENT (E)	NOM DU PRESIDENT (E)	NOM DU PRESIDENT (E)
RAISONS MOTIVEES DE LA DEMANDE :	RAISONS MOTIVEES DE LA DEMANDE :	RAISONS MOTIVEES DE LA DEMANDE :

CLUB support obligatoire :

APPELLATION EXACTE DE L'EQUIPE EN ENTENTE : (club support 1^{er} nommé) : Entente

Nom(s) du (des) Responsable(s)

- Tél :
- Tél :
- Tél :

LIEU EXACT des MATCHES :

Fait à Le Signature	Fait à Le Signature	Fait à Le Signature
---------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------